

**2010-09-07 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le mardi 7 septembre 2010 à 20h03 sous la présidence du maire Laurent Tremblay**

Sont également présents, les membres du conseil, Philippe Verly, Rolland Camiré, Raymond Côté, Michel Maurice, Jean Gagné, le responsable de la voirie, Pier Lacasse ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent, le conseiller Sylvain Côté

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

**2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**2010-09-127 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Gagné  
Appuyé par le conseiller Maurice

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**MARDI 7 SEPTEMBRE 2010 À 20H00**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET DU QUORUM
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT 2010
5. 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS
6. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2009
7. CORRESPONDANCE –
  - ⇒ MRC – APPUI À LA DEMANDE DE TRANSFERT D' ACTIONS ET DU CONTRÔLE EFFECTIF DES STATIONS DE RADIO DE CORUS AU QUÉBEC À COGECO INC
  - ⇒ CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE – DEMANDE D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES TRAVERSES DE MOTONEIGES
8. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER
9. CONTRAT POUR ENTRETIEN D'HIVER DE DIFFÉRENTS CHEMINS 2010-2011
10. CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION DE FERME NORMANDIN GYVIE

11. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE DE BAULTAR – RECOMMANDATION DU CCU
12. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2010-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
13. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2010-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
14. AUTORISATION D'ACHAT DU SEL POUR L'HIVER 2010-2011
15. AUTORISATION D'ACHAT DU SABLE POUR L'HIVER 2010-2011
16. RÉOLUTION POUR LA RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (14000\$)
17. AFFAIRES NON-TERMINÉES - PATINOIRE (RÉPARATION)
18. VARIA – NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR LE RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE EN LOISIR
19. 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition adoptée

#### **2010-09-128 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2010**

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 2 août 2010;

Il est proposé par le conseiller Verly  
Appuyé par le conseiller Camiré

D'adopter le procès-verbal du 2 août 2010 tel que reçu.

Proposition adoptée

#### **5. 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Gilles Perron demande si les membres du conseil ont prévu un projet avec les argents de la taxe d'accise et quel montant nous recevrons. Discussions. Également, il demande quel est la situation financière 2010, est-ce qu'il y aura un surplus? Discussions. Il revient sur le dossier du Parc du Rang 12.

Éric Sundborg demande si l'inspecteur qui est présent le lundi seulement reviendra à un poste permanent. Discussions.

#### **6. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2009**

Le maire procède au dépôt des indicateurs de gestion 2009.

#### **7. CORRESPONDANCE**

##### **2010-09-129 7.1 APPUI À LA DEMANDE DE TRANSFERT D'ACTIONS ET DU CONTRÔLE EFFECTIF DES STATIONS DE RADIO DE CORUS AU QUÉBEC À COGECO INC**

**Appui pour la survie de CHLT-Radio  
Demande no 2010-1204-6, 2010-1092-5 et 2010-1205-4  
de l'Avis de consultation de radiofusion CRTC 2010-543**

**ATTENDU QUE** la radio est le médium de proximité par excellence;

**ATTENDU QUE** la radio est le médium électronique le plus susceptible de desservir adéquatement et efficacement les communautés locales et régionales compte tenu que :

- la télévision locale n'offre plus que des bulletins d'infos;
- seule la radio locale peut aborder les enjeux locaux.

**ATTENDU QUE** la radio offre un contact direct et immédiat aux citoyens du fait qu'il s'agit d'un véhicule flexible et efficace;

**ATTENDU QUE** la survie de CHLT est en péril en raison de pertes financières récurrentes (1,4 M \$ en 4 ans) depuis de nombreuses années;

**ATTENDU QUE** CHLT est la seule radio à prépondérance verbale de l'Estrie; sa fermeture ou sa transformation en radio musicale serait une perte pour la région;

**ATTENDU QUE** COGECO veut assurer la relance de CHLT et lui redonner ses lettres de noblesse;

**ATTENDU QUE** l'exploitation conjointe de CHLT et Rythme FM contribuera à rentabiliser les deux entreprises;

**ATTENDU QUE** seules les stations d'Astral sont rentables dans le marché puisqu'il y a trop de radios en Estrie;

**ATTENDU QUE** la conversion de CKOY en réémetteur de CKAC accroîtra la diversité de l'offre radiophonique en Estrie tout en assainissant le marché commercial;

**ATTENDU QUE** des stations fortes et rentables permettront d'accroître la concurrence dans le marché de l'Estrie et au Québec en général, au bénéfice des auditeurs et annonceurs;

**ATTENDU QUE** pour mettre son plan en place, COGECO a besoin que le CRTC autorise une exception à sa politique sur la propriété commune en lui permettant d'acquérir le 98,5 à Montréal en plus de CKOI-FM et CKAC;

**ATTENDU QUE** l'acquisition du 98,5 permettra la mise en place d'une agence de nouvelles dont bénéficiera largement CHLT :

- Grâce à cette agence, CHLT bénéficiera d'un accès à du contenu de qualité qui enrichira sa programmation locale et ses bulletins de nouvelles produits localement;
- CHLT produira localement des bulletins qui correspondront davantage aux attentes et besoins des auditeurs du marché, dans les périodes de grande écoute;
- Les contenus du 98,5 de CKAC et de CKOI seront accessibles pour une utilisation locale via le réseau intranet de l'agence de nouvelles;

Il est proposé par le conseiller Gagné  
Appuyé par le conseiller Verly

**QUE** la Municipalité de Val-Joli appuie la demande de COGECO d'acquérir les stations de Corus et ainsi pour la survie de CHLT;

**QUE le libellé de la présente résolution étant de par lui-même suffisant, la Municipalité de Val-Joli n'entend pas comparaître à l'audience publique du 28 septembre prochain à Montréal.**

Proposition adoptée.

**2010-09-130 7.2 CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE – DEMANDE DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES TRAVERSES DE MOTONEIGES**

Attendu que le Club de Motoneiges Harfang de l'Estrie Inc adresse une lettre en date du 22 août 2010 demandant le renouvellement des attestations de conformité pour les traverses de motoneiges sur les routes municipales;

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller Maurice

D'autoriser les traverses du Club de Motoneiges Harfang de L'Estrie Inc. telles que demandées dans la lettre du 22 août 2010. Un plan de localisation des traverses devra toujours être fourni à cet effet avec la lettre de demande. D'aviser le Club Harfang de l'Estrie Inc. qu'ils devront par la présente s'engager à faire les réparations requises s'il y a des bris aux accotements suite au passage des motoneiges.

Proposition adoptée

**2010-09-131 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par le conseiller Verly

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

**2010-09-132 8. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller Verly

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

**SALAIRES**

Les chèques salaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2010 représentent un total de 10 434,30\$.

**COMPTES PAYER ENTRE LE 3 AOÛT 2010 AU 6 SEPT 2010**

*Chèques émis*

*( du 3 août 2010 au 6 septembre 2010 )*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
<b>Poste Banque:</b> 54-112-00-000							
201000100 (I)	2100		2010-08-31	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	3E VERSEMENT QUOTE PART MRC	
201000407	2407		2010-08-06	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	Appels Cellulaires juin + frais	123,43 \$

201000408	2408	2010-08-06	781	COOPTEL	service internet juillet 2010	12,36 \$
201000440	2440	2010-08-03	885	PITNEY WORKS	RECHARGEMENT TIMBREUSE (75\$)	84,96 \$
201000443 (I)	2443	2010-09-01	894	PITNEY BOWES	CONTRAT LOCATION SEPT, OCT,	50,62 \$
201000444	2444	2010-08-09	850	LEMAY MARIE-JOSÉE	35 H DE TRAVAUX + 25\$ DE	445,00 \$
201000445	2445	2010-08-10	494	VISA DESJARDINS	ENVOI NOUVELLES DE VAL-JOLI	60,86 \$
201000446	2446	2010-08-12	781	COOPTEL	Service Internet pour Août 2010	12,51 \$
201000447	2447	2010-08-13	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	Cellulaires pour août 2010	107,12 \$
201000449	2448	2010-08-13	723	AXION	Internet pour septembre 2010	69,70 \$
201000451 (I)	2451	2010-09-01	745	FIDUCIE DESJARDINS	REMISES DE L'EMPLOYEUR VAL-JOLI	691,44 \$

**Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000**

**31 835,09 \$**

### COMPTES À PAYER EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2010

*Chèques émis ( du 7 septembre 2010 au 7 septembre 2010 )*

*Sommaire par No déboursés*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
<b>Poste Banque: 54-112-00-000</b>							
201000456 (I)	2456		2010-09-07	2	Atelier N. Lavoie Inc.	PIÈCES FOUET À GAZ	79,51 \$
201000457 (I)	2457		2010-09-07	7	CAMIRÉ LUCIE	DEPL AOUT 2010 (63 KM À 0,43\$)	27,09 \$
201000458 (I)	2458		2010-09-07	14	COOP DES CANTONS	MADRIER, PENTURE, PINCEAU ET	679,61 \$
201000460 (I)	2460		2010-09-07	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	Excav. & pelle, 8hrs	992,85 \$
201000461 (I)	2461		2010-09-07	60	PIÈCES D'AUTO BILODEAU INC.	PEINTURE BORNE FONTAINE AUTRE	93,54 \$
201000462 (I)	2462		2010-09-07	62	Ville de Windsor	FACTURATION DIVERSE	28 384,79 \$
201000463 (I)	2463		2010-09-07	66	QUINCAILLERIE WINDSOR INC.	PEINTURE BORNE FONTAINE	37,24 \$
201000464 (I)	2464		2010-09-07	78	SINTRA INC.	14.58 TM de pierre 0-14 mm	159,00 \$
201000465 (I)	2465		2010-09-07	82	SLIC	OUTILS	229,23 \$
201000466 (I)	2466		2010-09-07	156	MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE	7 PARTICIPANTS SAE	1 121,40 \$
201000468 (I)	2468		2010-09-07	271	GROUPE DEZIEL INC.	LAMPE ROUTE BETTS INTER	44,87 \$
201000469 (I)	2469		2010-09-07	359	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	DÉLINÉATEUR 2X4 (50 À 0,95\$)	53,62 \$
201000470 (I)	2470		2010-09-07	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES	34,27 Tonnes AOUT 2010	3 726,18 \$
201000471 (I)	2471		2010-09-07	427	LES ÉQUIPEMENTS VEILLEUX ROUE		51,22 \$
201000472 (I)	2472		2010-09-07	477	FREDETTE NOVA	CCU DU 30 AOÛT 2010	25,00 \$
201000473 (I)	2473		2010-09-07	638	FONDS DE L'INFORMATION	AOUT 2010 (3 CONTRATS)	9,00 \$
201000474 (I)	2474		2010-09-07	645	LES CONSTRUCTIONS MAURICE GRAVIER		4 359,11 \$
201000475 (I)	2475		2010-09-07	652	CQ WINDSOR # 6892	PEINTURE ET APPRÊT ROUGE	20,55 \$
201000476 (I)	2476		2010-09-07	678	SANI ESTRIE INC.	AOUT 2010	3 828,16 \$
201000477 (I)	2477		2010-09-07	738	OPÉRATION NEZ ROUGE	AIDE FINANCIÈRE 2010	100,81 \$
201000478 (I)	2478		2010-09-07	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	ESSENCE ET EAU	343,79 \$
201000479 (I)	2479		2010-09-07	811	LES CAMIONS INTER ESTRIE	Vérifier courroie ventil. & bruit Inter	27,01 \$
201000480 (I)	2480		2010-09-07	858	LOCATION D'AUTO BEAUDOIN	CREVAISON SUR FORD F0150	29,35 \$
201000481 (I)	2481		2010-09-07	885	PITNEY WORKS	RECHARGEMENT 300\$ PLUS TAXES	338,62 \$
201000482 (I)	2482		2010-09-07	892	TREMBLAY LAURENT	CELLULAIRE (AOÛT, SEPT 2010)	60,00 \$
201000483 (I)	2483		2010-09-07	895	SIGNOTECH	PANNEAUX DIVERS ET POTEAUX	673,11 \$
201000484 (I)	2484		2010-09-07	896	LES ENTREPRISES YVON	PELLE CHEMIN COUTU	959,44 \$
201000485 (I)	2485		2010-09-07	897	J. RENÉ LAFOND INC.	RÉSERVOIR BACKHOE	2 005,49 \$
201000486 (I)	2486		2010-09-07	899	TREMBLAY JEAN-LUC	CCU DU 30 AOÛT 2010	25,00 \$
201000487 (I)	2487		2010-09-07	900	POITRAS CÉDRIC	CCU DU 30 AOÛT 2010	25,00 \$
201000488 (I)	2488		2010-09-07	901	MAURICE YVON	RETOUR MUTATIONS	977,60 \$
201000489 (I)	2489		2010-09-07	902	AIR COMPRIMÉ P.P.	SANDBLAST SUR RÂTEAU	145,60 \$
201000492 (I)	2492		2010-09-07	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC.	TRAVAUX DIVERS	405,79 \$

**Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000**

**50 038,58 \$**

#### Liste des chèques annulés pour la période demandée

N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant chèque
201000459	2010-09-07	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	S	60,86 \$
201000467	2010-09-07	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	S	1 524,69 \$
201000405	2010-07-15	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	S	1 118,90 \$

Proposition adoptée

### 9. CONTRAT POUR ENTRETIEN D'HIVER DE DIFFÉRENTS CHEMINS 2010-2011

Reporté en octobre

**2010-09-133 10. CPTAQ – DEMANDE DE FERME NORMANDIN GYVIE**

Attendu que Ferme Normandin Gyvie s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'avoir l'autorisation d'installer une antenne pour desservir internet, sur un silo déjà existant;

Il est proposé par le conseiller Verly

Appuyé par le conseiller Camiré

D'appuyer la demande d'autorisation de Ferme Normandin Gyvie auprès de la CPTAQ puisqu'elle ne contrevient pas à la réglementation municipale.

Proposition adoptée

**2010-09-134 11. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE DE BAULTAR – RECOMMANDATION DU CCU**

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 30 août dernier afin d'analyser la demande de changement de zonage de Baultar, situé au 101, rue Principale Sud;

Attendu que la zone actuelle est résidentielle et que la demande vise à régulariser une situation existante;

Attendu que Baultar demande à autoriser les activités du Groupe A et B telles que décrites dans notre règlement de zonage;

Attendu que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

Il est proposé par le conseiller Gagné

Appuyé par le conseiller Maurice

D'accepter les recommandations du CCU et de procéder au changement de zonage pour ce secteur;

Proposition adoptée

**2010-09-135 12. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2010-4 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT DE CRÉER LA ZONE C-14 À MÊME LES ZONES R-11 ET C-10**

Avis de motion est donné par le conseiller Verly qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement 2010-4 modifiant le règlement de zonage 2004-6 dans le but :

- ⇒ De créer une nouvelle zone commerciale "C-14" à même les zones "R-11" et "C-10";
- ⇒ D'ajouter l'usage industriel de type A et B sous condition dans cette nouvelle zone.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

Proposition adoptée

**2010-09-136 13. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 2010-4 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Val Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gagné  
Appuyé par le conseiller Camiré  
et résolu unanimement

- d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2010-4 conformément à l'article 124 de la Loi;
- de fixer au 4 octobre 2010, à 19h45, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

Proposition adoptée

**2010-09-137 14. AUTORISATION D'ACHAT DE SEL POUR L'HIVER 2010-2011**

Attendu que le responsable de voirie a fait des demandes de prix auprès de trois entreprises et que nous avons reçu des prix de deux;

Il est proposé par le conseiller Maurice  
Appuyé par le conseiller Verly

D'accepter l'offre de Mines Seleine pour un montant de 96,24\$ la tonne métrique, livré, pour l'achat de sel pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2010-2011.

Proposition adoptée

**2010-09-138 15. AUTORISATION D'ACHAT DE SABLE POUR L'HIVER 2010-2011**

Attendu que le responsable de voirie a fait des demandes de prix auprès de huit fournisseurs pour l'achat de sable pour l'hiver 2010-2011;

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller Gagné

D'autoriser le responsable de voirie à acheter le sable pour l'entretien hivernal 2010-2011 chez les Entreprises André Garand au coût de 6,50\$ la tonne.

Proposition adoptée

**2010-09-139 16. RÉOLUTION POUR LA RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (14 000\$)**

Il est proposé par le conseiller Verly  
Appuyé par le conseiller Camiré

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 14 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Proposition adoptée

## **17. AFFAIRES NON TERMINÉES**

### **2010-09-140 RÉPARATION DE LA PATINOIRE**

Attendu que nous avons demandé des prix à trois endroits pour la fourniture de matériel pour la réparation des bandes de patinoire;

Il est proposé par le conseiller R. Côté  
Appuyé par le conseiller Camiré

D'acheter les matériaux pour la réparation des bandes de patinoire à la Coop fédérée (Unimat) pour un montant de 4130,98\$.

Proposition adoptée

## **18. VARIA**

### **2010-09-141 NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR LE RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE EN LOISIR**

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE EN LOISIR

CONSIDÉRANT que l'entente loisir qui unit le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et les municipalités de Saint-Claude, de Saint-François-Xavier-de-Brompton, de Stoke et de Val Joli se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que le contrat d'embauche de monsieur François Séguin comme coordonnateur en loisir en milieu rural prendra fin le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que les représentants des parties ont manifestés, le 3 février 2010, leur intérêt à renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT que la municipalité (nom) veut renouveler l'entente loisir et discuter des modalités;

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie renouvellera son financement annuel de 5 000\$ et son soutien comme conseiller expert en loisir pour une telle entente;

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie peut, à la demande des parties, agir comme coordonnateur du comité d'analyse, pour le renouvellement de l'entente;

Il est proposé par le conseiller Gagné  
Appuyé par le conseiller Verly

De déléguer les conseillers Camiré et R. Côté à siéger sur le comité d'analyse et autorise le Conseil Sport Loisir de l'Estrie à assurer la coordination du comité d'analyse.

Le comité d'analyse aura comme fonctions :

1. d'élaborer une entente loisir pour l'embauche d'un coordonnateur en loisir en milieu rural d'ici le 22 octobre 2010. L'entente loisir comportera plusieurs partenaires et aura une durée minimum de 3 ans.
2. d'élaborer une politique de gestion;
3. de proposer une entente loisir, le 1 novembre 2010, aux conseils municipaux des parties.

Proposition adoptée

## **19. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Gilles Perron s'interroge sur :

- ⇒ dossier internet
- ⇒ site internet – suggestion de mettre une carte situant Val-Joli ainsi qu'une note que les gens peuvent s'abonner à la bibliothèque
- ⇒ infrastructures patinoire – est-ce qu'on peut prendre une partie de la prochaine taxe d'accise pour cela
- ⇒ dossier route 143 sud - lignage de rue pas fait, le reste de la route a été fait par le Ministère des Transports mais pas la portion des travaux

## **2010-09-142 20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Gagné

De lever cette séance à 20h32. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 octobre 2010 à 20h00 mais sera précédée d'une assemblée de consultation publique pour le règlement 2010-4 à 19h45.

Proposition adoptée

Laurent Tremblay  
Maire

Lucie Camiré  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

### **RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS**

Je, Laurent Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Laurent Tremblay, maire